

## **LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :**

**AVIS d'ouverture des enquêtes publiques conjointes** préalables à la déclaration d'utilité publique, valant également enquête publique pour la protection de l'environnement, et sur la mise en compatibilité du POS d'AVIGNON, nécessaires à la réalisation du projet suivant : **Implantation d'une résidence étudiante et requalification de l'entrée de ville de la Place Saint Lazare à la voie SNCF, sur le territoire de la commune d'AVIGNON.**

Il sera procédé, sur le territoire de la commune d'AVIGNON, à des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique, valant enquête publique pour la protection de l'environnement, et sur la mise en compatibilité du POS d'AVIGNON, en vue de la réalisation du projet suivant : **Implantation d'une résidence étudiante et de requalification de l'entrée de ville de la Place Saint Lazare à la voie SNCF, sur le territoire de la commune d'AVIGNON.**

Ces enquêtes se dérouleront en la forme prévue par les articles R 11.14.1 et suivants du code de l'expropriation.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la **Mairie de d'AVIGNON (annexe 1 rue Racine), du 25 AOÛT au 26 SEPTEMBRE 2008**, afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public.

Toute personne pourra consulter le dossier aux jours et heures indiqués ci-dessous et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

**Monsieur Michel MORIN, Colonel chargé de missions défense et sécurité civile en retraite**, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de NÎMES. Toutes observations écrites seulement pourront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie d'AVIGNON (annexe 1 rue Racine).

**Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public en MAIRIE D'AVIGNON (annexe 1 rue Racine) :**

- ◆ **Lundi 25 août 2008 : de 9h00 à 12h00,**
- ◆ **Lundi 1er septembre 2008 : de 14h00 à 17h00,**
- ◆ **Mercredi 10 septembre 2008 : de 9h00 à 12h00,**
- ◆ **Vendredi 19 septembre 2008 : de 14h00 à 17h00,**
- ◆ **Vendredi 26 septembre 2008 : de 14h00 à 17h00.**

Conformément à l'article R 11.14.14 du code de l'expropriation, le commissaire enquêteur devra faire parvenir dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes son rapport et ses conclusions au préfet de VAUCLUSE.

A l'issue des enquêtes publiques conjointes, toute personne pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de Vaucluse (Direction des Relations avec les Collectivités Locales et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Affaires foncières) Boulevard Limbert – 84 905 AVIGNON cedex 09.